



## PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des territoires et de la mer  
des Pyrénées-Atlantiques

Monsieur le Maire de la commune de SALIES-DE-  
BEARN  
place du Bayaà  
64270 SALIES DE BEARN

Service Eau

Guichet Unique

Dossier suivi par :  
Pierre Lavielle  
Nos réf.: PL/FC - LET220748

Mèl : pierre.lavielle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 18  
Fax : 05 59 80 86 08

Objet : **dossier de déclaration** instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de  
l'environnement : **Mise en place d'une protection de berge du Lasteulères sur la  
commune de SALIES-DE-BEARN**  
**Accord tacite**

Réf. : **64-2022-00068**

Pau, le 14 juin 2022

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par Madame LANNES Annie en date du 7 mars 2022 concernant l'opération suivante :

### **Mise en place d'une protection de berge du Lasteulères sur la commune de SALIES-DE-BEARN**

Vous trouverez également pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration. Pendant cette même période, pour les personnes qui le souhaiteraient, le dossier devra être accessible à la consultation en mairie.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental  
des territoires et de la mer,  
La responsable de l'unité Travaux  
et Milieux Aquatiques,

Stéphanie LEBRET

PJ : dossier  
copie du récépissé de déclaration  
copie du courrier d'accord sur le dossier  
certificat d'affichage